



Saison 2018– 2019

Règlement et fonctionnement de la Section Sport Adapté

Adresse :

131, rue Amédée Saint Germain

33800 Bordeaux

<http://judo-bordeaux.fr>

<https://www.facebook.com/aspomjudo/>

Le Président ASPOM Judo

Jean-Marc FRATTI – Tel : 06 77 56 44 18

Les Professeurs de judo :

Fred SCARABELLO - Tel : 06 42 84 78 36

La Responsable de la Section :

Dominique SUHUBIETTE-LARIC - Tel : 06 85 19 07 26

Présentation de la section

La section judo Sport Adapté fait partie intégrale du club de l'ASPOM JUDO, elle est donc régie et fonctionne selon les règles et statuts de l'Association.

Cette section accueille des enfants, des adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap mental ou psychique.

Les entraînements seront assurés les mercredis principalement par Fred SCARABELLO, Professeur de judo Diplômé d'Etat Chargé de mission au comité de judo Gironde pour le handicap.

La responsable de section, Dominique SUHUBIETTE-LARIC assurera la coordination avec le club. Elle sera donc votre interlocuteur privilégié.

Les entraînements des licenciés Sport Adapté

Pour les plus jeunes – 18 ans, les entraînements débuteront le 12 Septembre 2018 et se termineront le 26 juin 2019 selon le calendrier scolaire.

Tous les mercredis (voir planning joint) de :

- 15 h 00 à 16 h 15

Pour les adultes + 18 ans, les entraînement débuteront le lundi 10 septembre 2018

Tous les lundis et jeudis (hors vacances scolaires) :

- 20 h à 21 h 30 entraînements adultes en intégration,

Règles de vie sur le tatami

La tenue obligatoire est le judogi ou kimono ainsi qu'une paire de sandales ou claquettes pour se rendre du vestiaire au tatami.

La propreté corporelle est exigée et les ongles des mains et des pieds devront être propres et coupés courts afin d'éviter les blessures. Les cheveux longs doivent être attachés (les barrettes, bijoux ou autre moyen métallique sont interdits).

Sont interdits sur le tatami :

- ◆ tous les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing...),
- ◆ les bonbons, chewing-gums et toute autre denrée.

Ne pas oublier une bouteille d'eau pour le judoka marquée à son nom.

Les activités

Durant la saison 2018-2019 La section pourra participer à des rencontres amicales.
Deux stages auront lieu à Cenon ou Lormont : (dates non définies à ce jour)

La section sera amenée à participer à des compétitions interrégionales qualificatives pour le championnat de France.

Tout entraînement ou compétition sera sous la responsabilité du responsable de section et des professeurs de judo.

En cours d'année, il est fortement souhaité de participer en famille à toutes festivités de l'ASPOM Judo (loto, repas...)



ASPOM Judo Bordeaux
Affiliée FFDJA – n° 14330390
Affiliée Fédération Française Sport Adapté n°33/47...
Club labellisé « Valides Handicapés »
Club labellisé « Sport Responsable »

Les déplacements

Lors des compétitions, le sportif pourra se faire accompagner de la personne de son choix s'il le désire.

Tous les déplacements sportifs seront assurés par les familles ou les accompagnateurs habituels. En cas de problème de transport, ne pas hésiter à en aviser la responsable de section. Privilégier le co-voiturage.

Il sera demandé à chaque adhérent de compléter :

- Un bulletin d'adhésion* ;
- Pour les nouveaux adhérents - un certificat médical FFSA * de non contre indication à la pratique du judo ;
- Formulaire licence individuelle* ;
- Attestation assurance individuelle 2018* (si pas de souscription à l'assurance FFSA)
- Fournir une photo d'identité (pour la licence).

* documentation disponible sur le site Aspom

BONNE SAISON SPORTIVE À TOUS.

Fait à Bordeaux, le 20/08/2018

Le Président de l'ASPOM Judo

Jean Marc FRATTI

La Responsable de Section

Dominique SUHUBIETTE-LARIC



ASPOM Judo Bordeaux
Affiliée FFDJA – n° 14330390
Affiliée Fédération Française Sport Adapté n°33/47...
Club labellisé « Valides Handicapés »
Club labellisé « Sport Responsable »